



*Brigitte SAEZ-NECTOUX, Présidente,
Les membres du Conseil d'Administration et L'équipe du CIDFF 05
vous adressent leurs meilleurs vœux
à l'occasion de cette nouvelle année.*

RETOUR

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES du 25 novembre



Autour du slogan « Orangeons les Hautes-Alpes » en référence à la campagne mondiale « Orange your World » d'ONU Femmes, et pour le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, diverses



manifestations se sont déroulées à Gap et dans les Hautes-Alpes. Les actions avaient pour objectifs de relayer, auprès des populations, les enjeux de la lutte contre le fléau que sont les violences faites aux femmes et de sensibiliser les victimes à briser le silence.

Le CIDFF 05 a ainsi proposé aux citoyens gapençais et hauts alpins de se mobiliser autour d'un running-footing et d'une marche. C'est une centaine de participants, munis de brassard avec l'inscription « STOP VIOLENCES », qui se sont retrouvés sur l'esplanade de la Paix Nelson Mandela, pour un lâcher de ballons colorant en orange le bleu du ciel.

Des textes du recueil « Vivre », produit par le CIDFF 05, reprenant des témoignages de femmes victimes de violences conjugales, ont été lus par Clémence, jeune femme ayant elle-même subi des violences.

Durant la journée, un stand d'information et une exposition étaient à disposition du public. Le club Rex Rotary d'Embrun a soutenu le CIDFF 05 en mettant à sa disposition des tulipes symbolisant la reconstruction.

Chacun de nous a un rôle à jouer pour prévenir et éliminer les violences faites aux femmes.



Pacte civil de solidarité (ou PACS) : nouvelles modalités.

Depuis le 1 novembre 2017, les démarches pour l'enregistrement d'un PACS ont été modifiées par la loi du 18 novembre 2016.

Le Pacs est un **contrat** conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer. Il est prudent de prendre conseil avant la rédaction du contrat.

Jusqu'à cette date, l'enregistrement des PACS restait du ressort des greffiers des tribunaux d'instance.

Depuis le décret du 10 mai 2017, les modalités d'enregistrement d'un PACS ont été transférées auprès des municipalités, c'est l'officier de l'état civil du lieu de résidence, qui devient compétent pour l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité en lieu et place du tribunal d'instance.

La conclusion d'un PACS peut aussi être enregistrée auprès d'un notaire : **le PACS notarié.**

Les partenaires devront présenter à l'officier d'état civil deux exemplaires originaux de leur convention de PACS, une pièce d'identité, la copie de leur acte de naissance, le livret de famille de chaque union précédente, une attestation de vie commune (possibilité de télécharger la convention type de PACS **CERFA n°15726*02**).

L'officier d'état civil :

- inscrira la déclaration de PACS sur un registre ;
- apposera le numéro et la date d'inscription sur les originaux de la convention. Le Pacs produira ses effets entre les parties à cette date ;
- en restituera un à chaque partenaire ;
- leur remettra un récépissé d'enregistrement ;
- enfin, informera l'officier d'état civil du lieu de naissance de chaque partenaire de l'inscription du PACS, lequel reportera cette information en marge de leur acte de naissance.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger devront s'adresser au consulat de France compétent.

Le PACS notarié.

Le notaire rédigera une convention de PACS qui préservera les intérêts des deux partenaires et assurera une équité entre eux.

Il s'occupera de toutes les formalités nécessaires à l'efficacité du contrat (enregistrement, publicité sur les registres d'état civil...). **Les partenaires n'auront ainsi pas à se rendre devant l'officier d'état civil.**

Le Pacs prendra effet entre les partenaires dès que la mention sera portée sur le registre détenu à l'étude notariale.

Le notaire ayant établi le PACS procèdera également à l'enregistrement de ses modifications ou de sa dissolution pour cause de séparation, mariage ou décès ainsi qu'aux formalités de publicité.

A VENIR**JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES****Le 8 mars.**

Le CIDFF sera présent à la Médiathèque avec les partenaires et vous proposera de tester vos connaissances sur l'in(égalité) entre les femmes et les hommes.

Le CIDFF 05 proposera également cette animation au FJT sur le temps du repas de midi.

Pour la soirée, en partenariat avec le Cabaret Pop à Gap, la chorale « Chœurs de femmes » et d'autres artistes femmes se produiront en concert.

Le 10 mars

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, l'association du Gap Krav-Maga en partenariat avec le CIDFF

05 organise un

atelier découverte

de Krav maga réservé

exclusivement aux femmes.

Une méthode de self défense à la portée de toutes.



Initiation organisée par le Krav maga sous la direction technique de Franck BOUCHER, ceinture noire 3^odarga, et de Marie-Noëlle CHAIX, 1^{er}e femme ceinture noire du club gapençais. Inscriptions auprès du CIDFF 05

Tél: 04 92 55 33 98

MAIL: cidff05@orange.fr

Sur place à partir de 14 heures

La participation de 5€ demandée à

l'inscription sera reversée au CIDFF 05.

Gymnase centre Gap de 14h30 à 17h30

En partenariat avec le musée muséum départemental et le CIDFF 05, le CEDRA vous invite à découvrir en musique **la place de la femme au travers de l'histoire de la chanson française.**

De 14h30 à 17h30 au musée départemental à Gap

**- Françoise Héritier (1933- 2017)**

Femme de science et de combat, militante pour la cause des femmes, engagée dans la lutte contre le sida, pour les exclus de la société et la confidentialité médicale accordée aux détenus, spécialiste des questions de parenté et d'alliance, Françoise Héritier déconstruisait les relations entre masculin et féminin et éclairait l'actualité des débats liés à la répartition des sexes.

« Ce sont des clichés de dire que les femmes sont bavardes, qu'elles n'ont pas le sens de l'orientation, ou qu'elles sont de mauvaises conductrices. Derrière, ce sont des stéréotypes qui guident ces clichés. Ce sont ceux-là contre lesquels je voudrais lutter par mon travail d'anthropologue. »

Vous pouvez soutenir les actions du CIDFF 05 en adhérant à l'association

(10€ chèque à l'ordre du CIDFF05)